



Napierville
Vivre mieux, près de tout

Guide du citoyen

Bienvenue chez vous

Municipalité

Services

Culture et Loisirs

Environnement



NOUVELLE IMAGE de marque

En 2024, Napierville a rafraîchi son image de marque. Cette refonte visait à permettre à la municipalité de demeurer pertinente, compétitive et d'aligner sa perception externe sur ses valeurs et objectifs actuels. Le logo développé est une synthèse des éléments clés dégagés à la suite d'une courte étude perceptuelle réalisée auprès des citoyens. Le slogan, Mieux vivre, près de tout, consolide la représentation visuelle.

VOICI LES ÉLÉMENTS QUI COMPOSENT LE LOGO :

HUMAINS – Communauté, entraide et sécurité

BÂTIMENTS – Commerces, quartier, services, culture et patrimoine bâti

ARBRE ET SILLONS VERTS – Nature et espaces verts

SOLEIL – Bonheur, bien-être et vitalité

SILLONS JAUNES – Environnement semi-rural (agriculture)

SILLONS GRIS – Urbanisation

CERCLE – Évolution et mouvement

SILLONS QUI DÉPASSENT LES FRONTIÈRES DU CERCLE - Continuité, mouvance, les routes qui mènent aux grands centres, le futur



Napierville

Vivre mieux, près de tout



ARMOIRIES de NAPIERVILLE



« D'AZUR, À TROIS GERBES
DE BLÉ À NEUF ÉPIS, D'OR;
AU CHEF D'ARGENT À
TROIS ÉTOILES DE MÊME ».

ORNEMENTS EXTÉRIEURS :

Le tout est soutenu par deux branches d'érable de sinople, feuillées de même, tigées et boutonnées d'or, croisées en pointe sautoir et liées par un ruban de gueules, retenant un listel de parchemin d'or, chargé de la devise en lettres romaines : « Esse quam videri ».

EXPLICATIONS DES TERMES HÉRALDIQUES :

D'azur : couleur bleue en héraldique.
Le mot azur provient de l'arabe-persan « Lazouverd, palis-lazuli ». L'azur symbolise la pureté.

...trois gerbes de blé : représentent la région agricole par excellence de Napierville.

...d'or : premier métal employé en héraldique. L'or est le rayonnement au milieu duquel, autrefois, les artistes représentaient les saints et les héros. L'or signifie : éclat, justice, foi, force et constance.

...au chef : partie supérieure de l'écu.

...d'argent : deuxième métal employé en héraldique.

...trois étoiles : ces étoiles représentent les trois noms du seigneur de Léry, après la conquête anglaise : Napier, Christie, Burton.

LA DEVISE :

La devise latine « Esse quam videri » se traduit par « Mieux vaut être que paraître ».



Référence:
FORTIN, Lionel. Saint-Cyprien et
Napierville, 175 ans : /823- /998 ,
Napierville, 1997, 638 p.

Table des matières

Administration municipale.....	5
Le conseil municipal	6
Bibliothèque.....	7
Centre communautaire.....	8
Loisirs.....	9
Espace aquatique Jacques Delisle.....	10
Service de sécurité incendies	11
Alertes	12
Urbanisme.....	13
Environnement.....	14
Animaux.....	15
Taxation	16
Collecte des matières résiduelles	17
Travaux publics.....	18
Organismes et services	19

ADMINISTRATION

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi :
8 h 30 à 12 h

NOTRE ÉQUIPE

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Julie Archambault
jarchambault@napierville.ca
Poste 230

DIRECTRICE GÉNÉRALE

ADJOINTE

Émilie Provost
eprovest@napierville.ca
Poste 229

RESPONSABLE DE L'URBANISME

Chanelle Leclerc
cleclerc@napierville.ca
Poste 222

CONSEILLÈRE EN URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Vanessa Morneau
urb@napierville.ca
Poste 224

PROFESSIONNELLE EN CONFORMITÉ DE LA PAIE

Jessica Provost
jprovost@napierville.ca
Poste 231

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LE MILIEU

Chloé Belzunces
cbelzunces@napierville.ca
Poste 232

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Bénédicte Anselin
banselin@napierville.ca
Poste 225

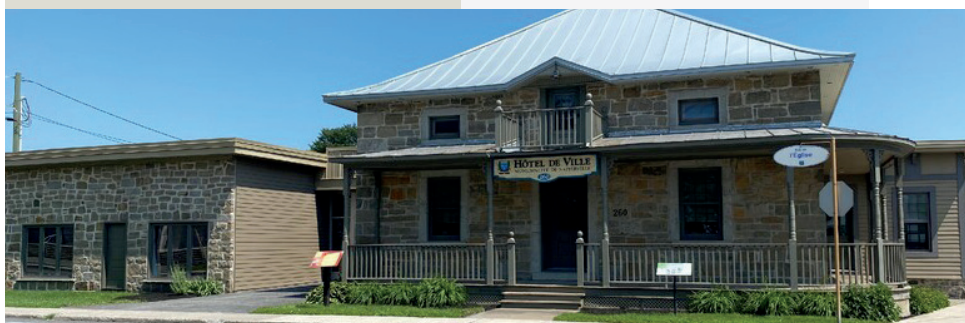
ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET COMMIS-COMPTABLE

Chantal Lestage
clestage@napierville.ca
Poste 221

NOS COORDONNÉES

260, rue de l'Église
Téléphone : 450 245-7210
Napierville (Québec) J0J 1L0
Télécopieur : 450 245-7691
municipalite@napierville.ca

Inscrivez-vous à notre infolettre
via notre site.



Conseil MUNICIPAL



Mme. Chantale Pelletier
Mairesse

En poste depuis le 22 juillet 2016

Membre d'office sur tous les comités, préfète suppléante de la table des maires de la MRC - Les Jardins de Napierville, administrateur de la FQM, représentante de la communauté sur le CE de l'école Daigneau.

cpelletier@napierville.ca



M. Ghislain Perreault
Maire suppléant 2025
Conseiller siège no 1

En poste depuis novembre 2013

Maire suppléant / Service des incendies / Travaux publics / HLM / Services des loisirs / Environnement / École secondaire Louis-Cyr / Démolition

gperreault@napierville.ca



Mme Christine Bleau
Conseillère siège no 2

En poste depuis octobre 2021

Administration / Comité consultatif en urbanisme (CCU) / Service des loisirs / Environnement / Politique de la Famille et des aînés / Aréna Lareau / Démolition

cbleau@napierville.ca



M. Mario Dufour
Conseiller siège no 3

En poste depuis octobre 2002

Service des incendies / HLM / Démolition

mdufour@napierville.ca



Mme Marthe Tardif
Conseillère siège no 4

En poste depuis juin 2016

Administration / Bibliothèque / Service des loisirs / Politique de la famille et des aînés / Démolition

mtardif@napierville.ca



M. Serge Brault
Conseiller siège no 5

En poste depuis octobre 2017

Travaux publics / Service des incendies / Démolition

sbrault@napierville.ca



M. David Dumont
Conseiller siège no 6

En poste depuis novembre 2013

Consultatif en urbanisme (CCU) / Travaux publics / Aréna Lareau / Bibliothèque / Démolition

ddumont@napierville.ca

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque dessert les municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville. Elle offre entre autres plus de 15 000 documents ainsi que les services d'Internet et de traitement de texte. Vous avez également accès au service Wi-Fi gratuitement. Le prêt de jeux éducatifs et de jeux de société est aussi proposé.

Le service de prêt entre bibliothèques et les ressources numériques sont disponibles GRATUITEMENT via le catalogue. Pour y accéder, procurez-vous votre carte et votre NIP à la bibliothèque.



HEURES D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 14 h à 20 h 30

Mercredi et Vendredi : 14 h à 17 h

Samedi : 10 h à 12 h

RESPONSABLE

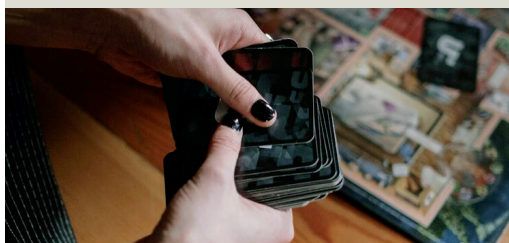
Dominique Flagothier

290, rue St-Alexandre

Téléphone : 450 245-0030

Télécopieur : 450 245-3777

bibliotheque@napierville.ca



Centre COMMUNAUTAIRE

Inauguré le 8 juillet 2009, le Centre communautaire offre à toute la population un endroit idéal pour tenir une grande variété d'activités. Nos trois salles modulaires et conviviales ont une capacité d'accueil totale de 270 personnes.

L'aménagement inclut des espaces cuisines modernes, un branchement Internet et un groupe électrogène. Les aires de stationnement qui ont été aménagées comptent plus de 125 places incluant un débarcadère. Le service Wi-Fi est offert gratuitement.

Le 23 septembre 2011, la Municipalité a procédé au dévoilement d'une œuvre d'art qui a été conçue dans le cadre du projet de construction du Centre communautaire. En effet, le projet était assujéti à la Politique

d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, qui vise à intégrer au bâtiment ou au site de la nouvelle construction, une œuvre d'art qui serait une production artistique originale.

C'est la proposition du sculpteur Claude Millette qui a été retenue et son œuvre est maintenant installée au cœur même des nombreuses activités de notre village.

Pour de l'information ou pour réserver une salle, contactez l'hôtel de ville au 450 245-7210. Pour connaître la tarification et les modalités de location vous pouvez également vous référer au site Internet de la municipalité au www.napierville.ca.



SALLE JEAN-LAURENT FOUCAULT : 30 personnes

SALLE MAURICE-DUPUIS : 80 personnes

SALLE DR. ARTHUR-OUIMET : 160 personnes

Service des LOISIRS

Le Service des loisirs a pour mission d'offrir des programmes et des activités qui répondent aux besoins et aux attentes de la population tout en favorisant la participation citoyenne à la définition des services à offrir. Une multitude d'activités sont organisées.

Les horaires sont publiés dans un cahier spécial virtuel publié 4 fois par année sur notre site Internet.

N'hésitez pas à venir rencontrer Sylvie et Benoit afin de leur faire part de vos suggestions pour que vos activités de loisirs soient les plus bénéfiques possibles.

INSTALLATIONS DU SERVICE DES LOISIRS

Parmi la liste des installations nous retrouvons :

Le chalet des loisirs

Location, Fête d'enfants,
Salle de conférence

Terrain de soccer, patinoire,
dek hockey, jeux d'eau

Les autres sites

Aréna régional Lareau
Espace aquatique Jacques Delisle
Gymnases (Écoles Louis-Cyr
et Daigneau)

Parcs

Parc des Braves
Parc Patenaude
Parc Poupart et sentier pédestre
Parc Charbonneau
Parc Boire
Parc Napier-Christie
Parc École
Parc Anna
Parc canin



ESPACE AQUATIQUE

Jacques Delisle

L'inauguration de l'espace aquatique Jacques Delisle s'est déroulée le lundi 21 juin 2021, à 14 h en présence de la députée fédérale de Châteauguay-Lacolle Brenda Shanahan, de la députée de Huntingdon Claire Isabelle, de la Mairesse Chantale Pelletier, et de plusieurs de nos élus et employés municipaux.

La famille du maire Jacques Delisle était aussi présente puisque c'est en son honneur que cet espace fut nommé. Monsieur Delisle est décédé subitement en avril 2016, alors qu'il était en poste à titre de maire et c'était un projet qui lui tenait particulièrement à cœur.

Le bassin compte trois corridors et est équipé d'une glissoire. La capacité est de 125 baigneurs à la fois. L'entrée est facilitée pour les

enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite. L'eau y est chauffée. La section du bassin la plus profonde est de 1,4 m. Des douches ainsi qu'une salle de bain se trouvent à l'extérieur du pavillon. À l'intérieur du bâtiment, deux salles de bain incluant deux rangées de casiers et 6 cabines de déshabillage, dont une familiale, sont à la disposition nageurs. Gazon synthétique, chaises longues et parasols sont installés autour de la piscine afin d'agrémenter votre visite.

L'espace aquatique est situé au 316, rue Saint-Louis à Napierville.

Pour en connaître davantage sur l'horaire, les tarifs et les activités, visitez le site Internet de la municipalité au www.napierville.ca.

Bienvenue à tous !



Sécurité INCENDIES

Le Service de Sécurité incendies de Napierville existe depuis 1877.

Dans un effort continu de collaboration et d'efficacité, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'est jointe à celle de Napierville afin de former le Service de sécurité incendies Napierville & Saint-Cyprien.

Depuis 2011, ledit Service a mis en place un directeur à temps plein qui a comme principales fonctions de gérer et d'administrer le Service de sécurité incendies et de prendre en charge les opérations lorsque nécessaire. Depuis 2020, le Service de sécurité incendies de Napierville et Saint-Cyprien dessert également le territoire de Saint-Blaise. Cette nouvelle réalité a permis de mobiliser quatre (4) pompiers de jour à la caserne et six (6) pompiers de garde à domicile de soir. Ces pompiers ont comme tâches principales d'effectuer les activités préventives dans les résidences, d'effectuer les tâches de caserne, de répondre aux appels de premier répondant et d'urgence.



N'oubliez pas de changer les piles de vos avertisseurs de fumée deux fois par année, pensez-y aux changements d'heures. Prenez note qu'il est interdit d'entretenir ou d'allumer un feu à ciel ouvert sauf dans une installation conçu à cet effet, c'est-à-dire un foyer extérieur homologué muni d'un pare-étincelles.

NOTRE CASERNE

260, rue St-Nicolas
Napierville (Québec) J0J 1L0
Téléphone : 450 245-3151
Urgence : 911

DIRECTEUR

Patrick Gagnon
pgagnon@napierville.ca

DIRECTEUR-ADJOINT

Daniel Deneault
ddeneault@napierville.ca



Système D'ALERTES

SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION DE MASSE

La municipalité de Napierville dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, qui permet de rejoindre rapidement, massivement et efficacement nos citoyens lors d'une situation d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.

Les alertes et communications sont paramétrables. Ainsi, chaque citoyen choisit les alertes et notifications qu'il souhaite recevoir, selon ses préférences. Il choisit aussi la façon dont il veut recevoir ses notifications: téléphone fixe, résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou courriel.

La Municipalité compte utiliser ce logiciel pour vous informer lors des situations comme :

- Sécurité publique (ex: mesures d'urgence en sécurité civile, etc...)
- Travaux publics (ex: fermeture de route, etc..)

Il est de votre responsabilité de vous inscrire. Ce service est tout à fait gratuit et l'inscription ne nécessite que quelques minutes.

Afin de profiter pleinement de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors de situations particulières sur le territoire de la Municipalité de Napierville. Inscrivez-vous dès maintenant!

**INSCRIVEZ-VOUS
SANS TARDER!**



**Soyez
informé
en tout
temps!**

IMPORTANT

Dans la section connexion, nous vous recommandons de créer un compte. Vous pourrez ainsi, en tout temps, faire des modifications à votre dossier et à vos paramètres. Si vous sélectionnez l'option « je ne désire pas créer de compte », vous devrez communiquer avec la Municipalité pour faire une modification à votre dossier.

Si vous n'avez pas accès à internet, communiquez directement avec la Municipalité au 450 245-7210 pendant les heures d'ouverture.

URBANISME

Le Service de l'urbanisme voit au développement harmonieux du territoire pour en assurer une utilisation efficace et répondre aux besoins des citoyens. Ce service assure l'application et le contrôle des règlements de zonage, de lotissement et de construction, en plus de délivrer les permis requis.

De concert avec le comité consultatif d'urbanisme (CCU), le service de l'urbanisme analyse et accompagne également les promoteurs ou citoyens dans le processus entourant les projets de développement. De plus, le CCU a le mandat d'effectuer des recommandations au conseil municipal relativement aux demandes de dérogations mineures et demandes de modifications aux règlements d'urbanisme.

Nous avons à coeur d'offrir un service courtois et efficace. Il nous fera plaisir de vous accompagner tout au long de vos projets de construction.

D'ailleurs, à titre d'exemple, un certificat d'autorisation doit être préalablement obtenu auprès du service d'urbanisme pour ces travaux :

- Nouvelle construction résidentielle, commerciale ou industrielle.
- Changement d'usage d'une construction.
- Agrandissement d'une construction existante.
- Construction d'un bâtiment accessoire (remise à jardin, piscine, solarium, etc.).
- Modification ou ajout de nouvelles pièces à l'intérieur d'un bâtiment existant.
- Installation d'une clôture ou plantation d'une haie.

Cette liste n'étant pas exhaustive, nous vous invitons à communiquer directement avec le Service d'urbanisme pour toutes questions concernant la réglementation.

NOTRE ÉQUIPE

RESPONSABLE DE L'URBANISME

Chanelle Leclerc
cleclerc@napierville.ca /
Poste 222

CONSEILLÈRE EN URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Vanessa Morneau
urb@napierville.ca / Poste 224

Téléphone : 450 245-7210
Télécopieur : 450 245-7691



ENVIRONNEMENT

La municipalité de Napierville a adopté, en 2012, la politique de l'arbre afin de se conscientiser à l'importance de cette richesse vivante qui contribue au charme et à la personnalité d'une municipalité.

En l'adoptant, la Municipalité réitère sa volonté de s'orienter vers un développement plus durable de son territoire en conférant à l'arbre une place prépondérante au cœur de notre environnement.

Nous en sommes à notre quatorzième année au sein du programme de classification horticole des Fleurons du Québec, programme qui reconnaît les efforts d'embellissement durables des municipalités.

Ces derniers nous conseillent afin d'optimiser le fleurissement du territoire. D'ailleurs, la Municipalité s'est vue remettre, 4 fleurons sur une possibilité de 5.

Nous sollicitons l'aide de la population afin de nous permettre de maintenir ou même d'augmenter le nombre de ces fleurons.

Aidez-nous à embellir notre municipalité, à préserver et à développer notre patrimoine arboricole.

La Municipalité a adopté, en 2013, un programme de subvention pour l'utilisation de couches lavables. En 2024, elle a adopté un programme de subvention pour les produits d'hygiène personnel et pour les barils de récupération d'eau de pluie. Contactez-nous pour connaître les modalités afférentes à ces programmes.



ANIMAUX

RÉCUPÉRATION D'ANIMAUX

Depuis 2019, la municipalité de Napierville retient les services Mme Isabelle Robert pour la gestion animalière sur son territoire.

Lorsqu'un animal est retrouvé et afin de vous aider à le récupérer, vous pouvez contacter la municipalité durant les heures ouvrables au 450 245-7210.

Toutefois, lorsque nos bureaux sont fermés, communiquez directement avec Mme Robert au 514 916-6973 ou via courriel à l'adresse isabelle.robert@hotmail.com.

LICENCES DE CHATS ET CHIENS

La municipalité de Napierville s'occupe de la vente des licences pour vos animaux de compagnie, que ce soit un chat ou un chien.

Vous pouvez vous procurer votre médaille à la municipalité de Napierville au coût de 15 \$ et ce, pour toute la durée de vie de votre animal.

PARC CANIN

À l'extrémité de la rue Poupart

Parc pour petits et grands chiens, modules de jeux, abreuvoir pour chiens, chaises et bancs pour les maîtres

BIENVENUE AU PARC CANIN

DE NAPIERVILLE

ACCÈS AUTORISÉ TOUS LES JOURS DE 6H À 22H



RÈGLEMENTS

- Être âgé de 14 ans et plus ou être accompagné d'un adulte ;
- Les portes du parc canin doivent demeurer fermées en tout temps ;
- Chaque utilisateur du parc est responsable du comportement de son animal. Ainsi, s'il y a nuisance quant à la sécurité des autres usagers, il sera tenu responsable et le droit d'accès aux installations lui sera retiré ;
- L'utilisateur du parc ne peut avoir plus de deux chiens à la fois sous sa responsabilité ;
- Chaque chien doit être sous surveillance constante ;
- Les chiens qui accèdent au parc doivent être en santé et leurs vaccins doivent être à jour (vaccins de base et rage) ;
- Le propriétaire de l'animal doit être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les blessures et les dommages que son chien pourrait causer ;
- Chaque chien doit être titulaire d'une licence délivrée par une autorité municipale et porter la médaille à cet effet ;
- En tout temps, l'usager se doit de respecter le règlement régissant l'utilisation du parc canin, disponible dans la section « Règlements » du site internet de la municipalité de Napierville.

INTERDITS À L'INTÉRIEUR DU PARC CANIN

- Tout autre animal qu'un chien ;
- Les chiens de moins de 4 mois ;
- Les chiens dressés pour l'attaque et la protection ou ayant démontré de l'agressivité ;
- Les chiens en rut et/ou atteints de maladies contagieuses ou parasitaires ;
- Tout objet présentant un risque pour la sécurité des personnes et des chiens ou susceptible d'endommager le parc canin ;
- La nourriture, les jouets, les bâtons ou tout autre objet pouvant servir de jeux ;
- Les poussettes pour enfants, vélos ou autres objets similaires ;
- La consommation de drogue et de boissons alcoolisées.

DEVOIRS DU GARDIEN D'UN CHIEN

- Tenir le chien en laisse tant et aussi longtemps que celui-ci n'est pas à l'intérieur du parc ;
- Être dans le parc canin en même temps que son chien, le surveiller et le maîtriser en tout temps ;
- Utiliser les moyens nécessaires pour empêcher son chien d'incommoder les autres usagers ainsi que leur chien ;
- Ramasser les excréments de son animal et les jeter à l'endroit prévu à cet effet.

SIGNELEZ UN ANIMAL SUSPECT

Vous pouvez signaler un animal suspect de deux façons :

Par Internet :
www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca/signalement

Par téléphone en communiquant avec Service Québec en composant le 1 888 644-4545 pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.



En cas d'urgence médicale, veuillez composer le 911. Pour mentionner un bris ou pour toute question en lien avec le parc canin, veuillez communiquer avec la municipalité de Napierville, au 450 245-7210.



TAXATION

TAXATION ET PERCEPTION

Les taxes municipales sont payables en argent, par chèque, par cartes de crédit et débit à l'hôtel de ville ; dans la plupart des institutions bancaires de la municipalité, par la poste au : 260, rue de l'Église, Napierville, (Québec) J0J 1L0 ou par Internet. Vos chèques doivent être libellés à l'attention de : Municipalité de Napierville

Si le montant de votre compte de taxes est inférieur à 300 \$, il doit être payé intégralement avant le 15 mars. Si toutefois le montant de votre compte excède 300 \$, vous pouvez effectuer votre paiement en quatre versements égaux.

DATES DE VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

- 15 mars
- 15 juin
- 15 août
- 15 octobre

Un taux d'intérêt de 12 % est appliqué annuellement à tout compte en souffrance.

Si vous avez un compte dont le paiement est en retard, il est recommandé de communiquer avec la municipalité.

RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE POUR LE GRAND PUBLIC

Vous pouvez obtenir de l'information relative à l'évaluation d'une propriété à partir de notre site Internet. Il s'agit d'un guichet unique centré sur l'unité d'évaluation qui vous permet de consulter certaines informations contenues au rôle d'évaluation.

Pour accéder à ce service, rendez-vous sur le site de la municipalité au www.napierville.ca et suivez le lien sous la rubrique « Rôle d'évaluation en ligne pour le grand public ».



Collecte des matières RÉSIDUELLES

ORDURES, RECYCLAGE ET COMPOSTAGE

Depuis janvier 2022, la municipalité de Napierville a délégué à la MRC des Jardins-de-Napierville la gestion intégrée des matières résiduelles.

Collecte des ordures et des matières recyclables : Les vendredis aux deux semaines (annuellement). Les collectes sont effectuées en alternance d'une semaine à l'autre.

Collecte du compostage : Les mercredis aux deux semaines de décembre à mars et à chaque semaine d'avril à novembre.

Collecte de gros rebuts : Une fois par mois. Vous référer au calendrier des collectes.

Collecte de feuilles : Une fois par année. Vous référer au calendrier des collectes.

Les bacs pour les matières recyclables et pour le compostage sont fournis par compo-Haut-Richelieu.

Les bacs pour les ordures doivent être achetés par les propriétaires d'immeubles et ceux-ci doivent s'assurer qu'il correspondent aux normes établies.

Vous trouverez toute l'information nécessaire ainsi que le calendrier des collectes au www.napierville.ca.

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, communiquez au 1 800 324-0299, poste 0 ou visitez le site Web de compo Haut-Richelieu au compo.gc.ca/nous-joindre.

SITE DE DÉPÔT

Un dépôt situé à l'extrémité de la rue Poupart est ouvert les samedis de 10 h à 16 h du mois d'avril au mois de novembre. Vous pouvez valider l'horaire exact dans le bulletin municipal, sur notre site Internet, notre page Facebook ou sur l'enseigne numérique.

Vous pouvez venir déposer vos branches, arbustes, piles A, C, D, piles d'outils, peintures domestiques, lampes fluo compactes, tubes fluorescents et peinture en aérosol. Vous pouvez aussi y déposer tout matériel informatique (téléviseurs, ordinateurs, écrans, etc). Un conteneur pour la récupération du carton est à votre disposition.

Visitez notre site internet dans la section Environnement / Site de recyclage branches pour trouver la liste des matériaux ainsi que celle des appareils électroniques acceptés en vertu de la participation au programme de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE).



Travaux PUBLICS

Vous pouvez communiquer, en tout temps, avec la municipalité de Napierville pour obtenir des informations relatives aux travaux publics en composant le 450 245-7210

En cas d'urgence, hors des heures d'ouverture des bureaux, composez le 450 245-7210 et suivre les indications afin de transmettre votre message au service d'urgence.

ARROSAGE

L'arrosage est permis pour une durée maximale d'une heure, et ce, entre 19 h et 22 h. Les jours d'arrosage sont déterminés selon l'adresse civique. Vous pouvez arroser les jours pairs si votre adresse est paire et les jours impairs si votre adresse est impaire. Pour plus d'information, merci de vous référer au Règlement 442 relatif à l'usage de l'eau potable.

STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il est interdit de se stationner sur la voie publique entre 23 h et 6 h pour la période du 15 novembre au 15 avril.

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE

La Municipalité permet la tenue de deux ventes de garage communautaires annuellement. La première a lieu vers la fin du mois de mai tandis que la seconde se tient vers la mi-septembre.

Référez-vous au bulletin municipal, au site Internet, à notre page Facebook ou consultez l'enseigne numérique pour connaître les dates exactes.



NOTRE ÉQUIPE

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Diego Pulido
dpulido@napierville.ca

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Sylvie Tremblay
stremblay@napierville.ca

CHEF D'ÉQUIPE

Yannick Fontaine-Robert

EMPLOYÉS

Yohan Desjardins, Gaétan Fortin,
Maxime Huu Nguyen, Normand
Champagne, Sylvain Lalonde

ORGANISMES et SERVICES

Al-Anon/Alateen.....	514 866-9803
Alcooliques anonymes.....	514 376-9230
.....	450 272-0772
Aréna régional Lareau	450 245-7523
Bureau de poste	450 245-7048
Centre de la petite enfance	450 245-3975
Cercle des Fermières	450 454-3677
C.L.S.C.	450 245-3336
Clinique médicale.....	450 245-0081
Club de l'Âge d'or	450 245-7956
.....	450 245-7725
Club de Patinage artistique	450 346-9256
Club Motoneige du Haut-Richelieu	514 542-3416
Club Quads Patriotes.....	514 434-7823
Club de soccer de Napierville	450 245-3983
Comité pastoral	450 245-3329
École Daigneau	#4771 514 380-8899
École secondaire Louis-Cyr	#4762 514 380-8899
Office municipal d'habitation.....	450 348-3831
Hockey mineur.....	450 245-7664
Ministère des Transports	450 245-3395
MRC des Jardins-de-Napierville.....	450 454-0559
.....	514 725-0559
Presbytère Saint-Cyprien	450 245-3329
Service d'action bénévole	450 245-7868
Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort....	450 245-0282
Éco-Friperie	450 245-3335
Sûreté du Québec.....	450 245-0666
Société d'Histoire des XI.....	450 454-7290
Service animalier (Isabelle Robert).....	514 916-6973
Saint-Vincent de Paul.....	438 884-9777



Napierville

Vivre mieux, près de tout